

Formulaire d'inscription OPUS enregistrée

Champs obligatoires pour l'enregistrement de la carte

Numéro de la carte: 2-

Nom de famille:

Prénom:

Date de naissance:

Année

Mois

Jour

Courriel:

N° de téléphone:

Domicile

Mobile

Travail

Code postal:

Veillez répondre à deux des quatre questions suivantes qui permettront de vous identifier adéquatement.

Nom de famille de votre mère à la naissance:

Nom de votre ville natale:

Nom de la rue du premier endroit où vous avez habité:

Nom de votre première école primaire:

Champs facultatifs

Adresse*:

Ville*:

Nombre de personnes qui habitent à la même adresse**:

Adulte(s):

Enfant(s):

Âge(s):

* Ces informations nous permettront de vous joindre si certains éléments étaient à confirmer dans le cadre de l'enregistrement de votre carte.

** Ces informations seront utilisées aux fins d'analyse afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

J'accepte de recevoir des renseignements ou des offres reliés au transport collectif de la part de l'AMT.

Par la signature apposée ci-dessous, je déclare avoir pris connaissance des dispositions apparaissant à la page 3 concernant les renseignements personnels.

Signature:

Date:

Année

Mois

Jour

RÉSERVÉ AU PRÉPOSÉ DE LA BILLETTERIE

Signature:

Date de réception:

Renseignements personnels

Informations en application de l'article 65 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)*

1. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre une CARTE OPUS enregistrée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une CARTE OPUS enregistrée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une CARTE OPUS enregistrée, le cas échéant;
2. Ces renseignements personnels sont recueillis par l'AMT pour elle-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun («Système intégré») ainsi que pour le bénéfice des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré*;
3. Les autorités organisatrices de transport et les organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré* et qui sont susceptibles de s'échanger des renseignements personnels aux fins de la mise en œuvre de ce *Système intégré* sont : la STM, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, l'AMT, le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides, le Conseil intermunicipal de transport de Chambly-Richelieu-Carignan, le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île, le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennes, le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest, le Conseil intermunicipal de transport Roussillon, le Conseil régional de transport de Lanaudière et la Ville de Sainte-Julie. D'autres autorités organisatrices de transport et organismes de transport en commun pourront éventuellement se joindre au *Système intégré* et, le cas échéant, l'identité de ces nouveaux organismes sera portée à l'attention des usagers du transport en commun par le biais de communiqués ou de mentions dans le portail Internet de la STM, des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré*;
4. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes : **a)** l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de la CARTE OPUS enregistrée par les organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré*; **b)** la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes; **c)** le remboursement ou la restitution de titres; **d)** la gestion du *Système intégré*; **e)** la prévention, la détection ou la répression de la fraude; **f)** la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée);
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au *Système intégré* sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les inspecteurs, les agents de vente de titres de transport en commun ainsi que les employés et consultants de ces organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun et à la gestion du *Système intégré*;
6. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire;
7. L'utilisateur qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une CARTE OPUS enregistrée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une CARTE OPUS enregistrée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé;
8. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une CARTE OPUS enregistrée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi en adressant une demande écrite à cette fin au responsable de l'accès de la STM et en justifiant son identité. Les coordonnées du responsable de l'accès de la STM sont les suivantes : Société de transport de Montréal, Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, 800, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H5A 1J6.

English version available upon request.